

Réf. : ARR24.18

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant interdiction de stationnement Allée de l'ancien Château & Avenue Général Leclerc

Le Maire de Bernay-Vilbert ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté ARR24.17 de la commune de Bernay-Vilbert interdisant la circulation sur une portion de l'avenue du Général Leclerc,

Considérant la fermeture de la RD49B du 4 mars au 31 juillet 2024 pour les travaux de rénovation des ponts,

Considérant le déplacement des arrêts de bus et des dessertes provisoires durant la période des travaux,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de réserver des emplacements pour faciliter les transports scolaires ainsi que les collectes du SIETOM,

ARRETE

Article 1 :

Du 4 mars au 31 juillet 2024 :

- Le stationnement sur voie ou trottoir est interdit, du début de l'allée de l'ancien château jusqu'au transformateur EDF, des deux côtés de la voie.
- Le stationnement sur voie ou trottoir est interdit, devant le n°23 av. Gal Leclerc (arrêt de bus « salle des fêtes » non desservi).

Article 2 :

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des barrières, déposés par la commune de Bernay Vilbert

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Bernay-Vilbert.

Article 4 :

Madame le Maire de la commune de Bernay-Vilbert, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Rozay-en-Brie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 5 :

Transmis :

- à la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- aux Pompiers de Rozay-en-Brie.
- au SIETOM
- à la Direction des Transports
- aux transporteurs KEOLIS et LOSAY

Fait à Bernay-Vilbert, le 22 février 2024



Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert